



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médaille de la famille

Question écrite n° 107456

### Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le devenir de la Médaille de la famille. En effet, un arrêté ministériel du mois d'août supprime la commission départementale d'attribution de la Médaille dans laquelle des associations familiales, dont l'UDAF, siègent depuis de nombreuses années. Même si la distinction en elle-même subsiste, ces associations n'ont aucune garantie sur le suivi des dossiers transmis aux préfets. Cette situation de blocage peut pénaliser durement la promotion 2007, si elle voit le jour. Aussi elle désire connaître ses intentions afin de défendre la seule reconnaissance accordée aux parents et qui assure la promotion d'une image dynamique de la famille.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Comparini](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107456

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10790